

Questionnaire unique – Licence de tireur sportif

1. Comment peut- on acheter une arme ?

- A Il faut produire un certificat de bonne vie et moeurs à l'armurier.
B = Avec une autorisation modèle 4 provenant du gouverneur de province.
C Il faut être inscrit dans un club de tir de défense ou être militaire.

2. Peut-on revendre des munitions ?

- A Non
B Oui à toute personne qui en ferait la demande
C = Oui mais uniquement à un détenteur d'un modèle 4 ou à une personne agréée.

3. Peut-on porter une arme dans la cafétéria d'un stand de tir ?

- A Oui car c'est une dépendance du stand de tir.
B = Non sans condition.
C Oui pour autant qu'elle soit déchargée et que la sécurité soit mise.

4. Où peut-on tirer avec une arme ?

- A Dans tous les endroits où je peux détenir légalement mon arme et en prenant toutes les précautions utiles pour éviter tout accident.
B Dans tout endroit où je ne risque pas d'accident
C = Lors d'une chasse pour une arme de chasse, dans un stand de tir agréé ou en cas de légitime défense.

5. Une arme soumise à autorisation peut-elle être prêtée à un tiers dans un stand de tir ?

- A Oui à condition de respecter les mesures de sécurité
B = Uniquement aux personnes titulaires d'une autorisation de détention avec leur autorisation écrite.
C Non, en aucun cas.

6. Dans quelles circonstances peut- on parler de légitime défense ?

- A = Uniquement lorsqu'il y a nécessité immédiate pour la défense de personne avec une violence proportionnelle à l'attaque.
B Pour la défense des personnes et des biens.
C Pour ma défense ainsi que celle des personnes vivant sous mon toit.

7. Que faut- il faire en cas de changement de domicile ?

- A = La déclaration à l'administration communale suffit
B Avertir le gouverneur de province du nouveau domicile .
C Avertir la police du nouveau domicile.

8. Que faut-il faire en cas de perte, destruction ou vol de l'arme ?

- A = Faire une déclaration à la police ainsi qu'au gouverneur de province
B Faire une déclaration à la police.
C Faire une déclaration à l'administration communale.

9. Pour quel nombre d'armes doit- on posséder une autorisation de dépôt d'armes soumises à autorisation?

- A 5 armes de calibre différent.
B = Le dépôt est supprimé dans la nouvelle loi.
C 10 armes.

10. Sur une année, à combien de tir devez- vous participer et en faire mention dans votre carnet de tir ?

- A 6 tirs .
B 9 tirs.
C ● 12 tirs.

11. Comment faut-il transporter une arme soumise à autorisation vers un stand de tir ?

- A Chargée et dans la gaine que je porte à la ceinture.
B Discrètement et non chargée dans la gaine que je porte à la ceinture.
C = Non chargée, dûment emballée dans un coffret verrouillé, ou munie d'un dispositif empêchant le tir et séparée des munitions.

12. Peut-on porter une arme dans son domicile ou sa résidence ?

- A = Uniquement à l'intérieur de la maison et en restant invisible de la voie publique.
B Uniquement s'il s'agit de mon domicile privé.
C Non

13. Un silencieux est :..... ?

- A = Une arme prohibée.
B Une arme soumise à autorisation.
C Un objet sans qualification particulière.

14. Quel âge faut-il avoir pour solliciter une arme soumise à autorisation ?

- A 21 ans
B = 18 ans
C 16 ans

15. Quand faut-il un permis de port d'arme soumise à autorisation ?

- A = Pour le port public
B Pour le tir sportif (IPSC)
C Pour la chasse.

16. Qui est compétent pour compléter et signer un carnet de tir ?

- A Un président de club.
B = Un breveté ADEPS.
C Un membre du conseil d'administration du club.

17. Qui est compétent pour la délivrance d'un permis de port d'arme ?

- A Le Procureur du Roi
B Le Ministre de la justice.
C = Le Gouverneur de Province.

18. A quoi pourra servir la licence de tir sportif ?

- A ● Acheter une arme de la liste fédérale avec modèle 9.
B Acheter une arme avec autorisation délivrée par la police.
C Acheter une arme avec modèle 4 du gouverneur.

19. Quelle est la différence entre un pistolet et un revolver ?

- A Le calibre et surtout la forme des cartouches.
B = Le revolver est pourvu d'un barillet et le pistolet d'un chargeur.
C La grosseur de la poignée.

20. Quelle est la différence entre un canon lisse et un canon rayé ?

- A Le canon est complètement lisse ou rayé en surface.
B Le canon lisse ne permet d'utiliser qu'un seul calibre.
C = Les rayures internes du canon ont un effet stabilisant sur le projectile.

21. De quoi est composée une cartouche ?

- A Chien, percuteur, gâchette et balle.
B = Douille, amorce, poudre, balle ou chevrotines.
C Pontet, tête de gâchette, ressort récupérateur et balle.

- 22. Sauf les détenteurs d'un permis de chasse ou d'une licence de tireur sportif, un tireur doit renouveler son autorisation de détention tous les.....?**
A 5 ans
B = Jamais
C 10 ans
- 23. Peut- on monter une lunette de visée nocturne sur une arme ?**
A Oui
B = Non
C Seulement lors d'un concours qui l'autorise ou pour régler une arme.
- 24. Un chasseur, détenteur d'un permis de chasse validé, peut- il acheter une arme de chasse ?**
A Oui sans autorisation.
B Oui avec une autorisation modèle 6 délivré par la police.
C = Oui avec une autorisation modèle 9.
- 25. Sous quelles conditions peut- on actuellement pratiquer le tir de parcours ?**
A = Dans un stand de tir , sans permis de port d'arme.
B Il faut, au préalable, obtenir un port d'arme.
C Cette discipline de tir est uniquement réservée à l'entraînement des policiers.
- 26. Quelles sont les armes soumises à autorisation auprès du gouverneur de province?**
A Les armes anciennement appelées armes de défense.
B Les armes anciennement appelées armes de guerre.
C = Toutes les armes à feu sauf les armes de panoplie.
- 27. Peut- on monter une lunette de visée nocturne sur une arme pour la chasse ?**
A Oui mais uniquement lors d'une partie de chasse.
B Oui avec l'accord du gouverneur de province.
C = Non car cela devient une arme prohibée pour la chasse.
- 28. Quels documents sont indispensables pour tirer dans un pays européen?**
A La licence de tireur sportif et l'autorisation de détention.
B = La carte européenne et l'autorisation de détention.
C Le permis de port d'arme et l'autorisation de détention.
- 29. Une arme soumise à autorisation peut-elle, en dehors d'un stand de tir, être prêtée à un tiers?**
A Jamais.
B Oui sans condition
C = Oui pour autant qu'il soit titulaire d'une autorisation pour une arme similaire et de l'accord écrit du titulaire de l'autorisation de détention.
- 30. Quel genre d'épreuve doit passer le tireur pour obtenir sa licence de tireur sportif ?**
A Une épreuve pratique devant un breveté ADEPS.
B Une épreuve théorique devant un breveté ADEPS.
C = Une épreuve théorique et pratique devant un breveté ADEPS.

Bernard Lheureux

11 mars 2009